Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 31 octobre 2026

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article L.223-8 II du code de commerce et l'article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote	
		Droit exerçable	Droit théorique
31/01/2026	7 836 000	12 972 504	12 983 594
28/02/2026	7 836 000	12 931 151	12 942 954
31/03/2026	7 836 000	12 939 072	12 951 554
30/04/2026	7 836 000	12 945 535	12 958 470
31/05/2026	7 836 000	12 946 201	12 958 762
30/06/2026	7 836 000	12 945 564	12 959 485
31/07/2026	7 836 000	12 945 663	12 959 684
31/08/2026	7 836 000	12 945 580	12 959 043
30/09/2026	7 836 000	12 950 740	12 964 530
31/10/2026	7 836 000	12 951 408	12 965 290

(1) Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts »), sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets») est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.